

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE**

**DELIBERATION N° 2022/67**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

**Séance du 18 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 18 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 11 août 2022

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 8  
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Tiphaine FARGIER, Simone GUICHARD, Sophie ALLEOUD.

Excusé(e)s : Philippe BOUNIARD (procuration à Claire BOMBRUN), Carole THOMAS (procuration à Agnès GUIGON), Jérôme MERCOYROL (procuration à Yves LAMOINE), Philippe EUVRARD (procuration à Jean-Charles GONIEAUX), Michel PREVOST (procuration à Simone GUICHARD), Bernard PUEYO (procuration à Pierre LAULAGNET), Catherine LEYNON (procuration à Tiphaine FARGIER).

Absent(e)s :

Yves LAMOINE a été élu secrétaire.

**Objet : Demande de subvention au Conseil départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif « Atout ruralité, Communes » au titre du Pacte routier.**

Le « pacte routier », élément du dispositif « Atout ruralité Communes » du Conseil Départemental de l'Ardèche, propose aux communes ardéchoises de déposer des demandes de subventions pour envisager des travaux de voirie sur leur territoire communal.

Les travaux de restauration du Pont des Faures doivent intervenir durant le deuxième semestre 2022. Il conviendrait de compléter ces travaux par une remise en état de la chaussée Chemin de la Quate, sur trois mille mètres carrés entre le Pont des Faures et la route départementale D 263.

Ces travaux de voirie sur le Chemin de la Quate sont estimés à un montant total de 37 800 € HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche à hauteur de 40 % du montant des travaux, soit 15 120 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE** de réaliser les travaux de voirie sur le Chemin de la Quate.

**INDIQUE** que ces travaux consistent en la remise en état du Chemin de la Quate entre la départementale D 263 et le Pont des Faures.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Prévisionnel 2022 en section d'investissement.

**SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental de l'Ardèche à hauteur de 40 % du montant des travaux, soit 15 120 €, dans le cadre du dispositif « Atout ruralité Communes ».

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Travaux	37 800 €	
Financement communal		22 680 €
Subvention Conseil Départemental 07 Atout ruralité Communes		15 120 €
<b>TOTAUX</b>	<b>37 800 €</b>	<b>37 800 €</b>

**DONNE** pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 18 août 2022

POUR COPIE CONFORME  
Alba la Romaine, le 19 août 2022  
Le Maire  
Pierre LAULAGNET

